

LES PERMANENCES DES INTERVENANTS

AVOCAT

Mercredi
08h30 à 12h00

CONCILIATEUR
DE JUSTICE

Mardi
08h00 à 12h00

ÉCRIVAIN
PUBLIC

Une fois / mois
Lundi
13h45 à 17h00

NOTAIRE

Une fois / mois
Jeudi
09h00 à 12h00

CIDFF

Lundi
08h30 à 12h00

⚠ IMPORTANT ⚠

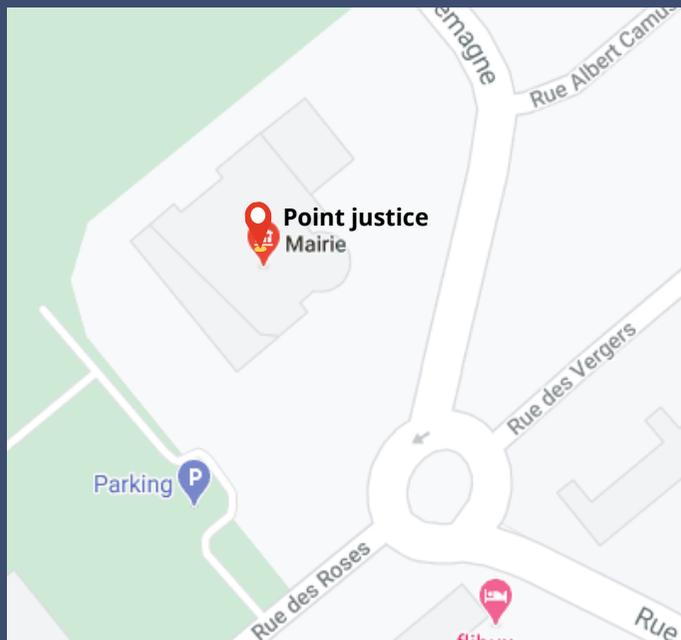
Noter que toutes les permanences nécessitent une prise de rendez-vous au préalable en appelant le C.C.A.S. au :

03.87.87.67.51

ADRESSE C.C.A.S.

1, rue des Roses
57460 BEHREN-LÈS-FORBACH

☎ 03.87.87.67.51



HORAIRES

Du lundi au vendredi

08h30 à 12h00

13h30 à 17h00

POINT JUSTICE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) BEHREN-LÈS-FORBACH

POINT JUSTICE ET ACCÈS AUX DROITS

Le **Point Justice** est un service de proximité, **gratuit et confidentiel** offrant une réponse rapide sur **les droits et les obligations**, une orientation et une aide à l'accomplissement des premières démarches de **nature juridique et administrative**.

LES OBJECTIFS :

Répondre aux besoins d'aide juridique et de conseil

Soutenir les victimes



LES INTERVENANTS :

L'avocat apporte des conseils dans les domaines du droit.

Le conciliateur de justice favorise le règlement amiable des conflits entre particuliers, entreprises ou artisans.

L'écrivain public aide à la rédaction de courriers et documents administratifs.

Le notaire apporte des informations sur les droits successoraux, patrimoniaux et matrimoniaux.

L'intervenant auprès du CIDFF* informe sur les droits en lien avec la famille, le social et le travail.



M. Pascale BOUANCHEAU
Directrice du C.C.A.S.



M. Donea BUTTNER
*Agent du C.C.A.S.
Référénte du Point Justice*



M. Sadaouia BRAHIMI
Agent du C.C.A.S.

L'équipe du C.C.A.S. vous accueille et vous oriente auprès des intervenants

INFOS PRATIQUES

SITES INTERNET :

- www.justice.fr
- www.service-public.fr
- www.cdad-moselle.justice.fr
- www.conciliateurs.fr

NUMÉROS UTILES :

- **Aide aux victimes : 116 006**
- **Violences conjugales info : 39 19**
- **Enfance en danger : 119**